DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016

Nombre de conseillers en	Exercice	23
	Présents	21
	Votants	23

L'an deux mil seize, le 26 du mois de janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Jean-François DELDICQUE, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Magali GRISEL, Christophe JULLIAN-DESAYES, Maryline BOROWIAK, Michel BELANTAN, Brigitte MIGNOT, Thierry SOHIER, Luc LAURENT, Brigitte BERRIAT, Sylvie DRAME, Jean-Claude BIETRIX, Marjorie COURBI, Jacqueline GUICHARD, Emmanuel EGLAINE, Claire KERRINCKX, Gabriel PERICAS, Kathia VENDOIS, Patrick BLANDIN, Simon MIGNOT.

POUVOIRS :
Jean-Claude PELISSE donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE
Luc BASSETTE donne pouvoir à Kathia VENDOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maryline BOROWIAK.

Après l'appel, Monsieur le Maire renouvelle ses vœux de santé pour tous les élus pour l'année 2016.
Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour que les élus ont reçu dans les délais réglementaires et qui a été affiché aux lieux accoutumés :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2015
- SEDI : Eclairage public : éradication des ballons fluo – 1ère phase
- Demande de subvention sur réserves parlementaires à la Députée Mme Joëlle HUILLIER
- Demande de subvention formulée par l'école élémentaire pour classes de découverte année 2016
- Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2015 : Délibération N° 2016-01-1

Le conseil municipal, par 3 voix contre, 2 abstentions et 18 voix pour, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2015 qui a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

2. SEDI : Eclairage public : éradication des ballons fluo – 1ère phase – Délibération N° 2016-01-2

Christophe JULLIAN-DESAYES, adjoint aux travaux, rappelle que lors de la commission « travaux » du 30 novembre 2015, parmi les projets qui devront prioritairement être réalisés en 2016 figurait l'éradication des luminaires équipés de ballons fluo compact. Ce remplacement d'un coût total estimé à 180 000 € TTC fera l'objet d'une réalisation par partie de la commune sur plusieurs exercices avec un investissement moyen de 60 000 € par an.
Dans le cadre de ce programme d'éradication des luminaires équipés de ballons fluo, la Commune envisage de supprimer tous les ballons fluo du secteur est de la Commune.
Il s'agit du remplacement de 77 luminaires par des luminaires de type Expression Eco 70 W SHP de chez Lumière de France et suppression d'une armoire d'éclairage.
Le montant prévisionnel de l'opération sous maitrise d'ouvrage SEDI s'élève à 56 220 € TTC.
Le montant total de financement externe (SEDI) serait de : 14 189 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élèverait à 1 874 €.
Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux et de l'appel de participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 1 874 €.
Prix de revient prévisionnel : 56 220 € - financements externes : 14 189 € :
Participation communale prévisionnelle : **42 031 €** de contribution aux investissements et de frais du SEDI.
Jean-François DELDICQUE, le Maire, rappelle que les ballons fluo ne sont plus en vente et qu'il n'y a pas le choix d'investir ou pas dans les nouveaux luminaires.
Michel BELANTAN demande à Christophe JULLIAN-DESAYES de bien récupérer les ballons fluo qui vont être changés pour les réutiliser sur les lampadaires du même type lorsqu'ils seront en panne.
Christophe JULLIAN-DESAYES indique que l'économie réalisée est d'environ 40 % par an sur la consommation d'électricité.
Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte de l'avant-projet du SEDI, du plan de financement prévisionnels de l'opération et de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

3. Demandes de subventions sur réserves parlementaires et auprès de la Préfecture – Délibérations N° 2016-01-3 et N° 2016-01-4

Monsieur le Maire indique qu'une demande de subvention peut être déposée auprès de Mme Joëlle HUILLIER, députée de la 10ème circonscription sur les réserves parlementaires afin d'aider au financement de la première phase de mise en place de la vidéo-surveillance qui est prévue au niveau des feux près de la mairie.
Le montant total HT à prévoir pour cette phase est de 43 164.81 € HT.
Il s'agit de la mise en place de 5 caméras pour couverture de tous les axes de circulation + 2 caméras d'ambiance pour les vues générales, coût estimé à 23 378.83 € HT auquel il faut rajouter la centralisation indispensable avec le matériel actif réseau, l'enregistreur et les formations : 19 785.98 € HT.
Patrick BLANDIN s'étonne que ni la commission « travaux », ni la commission « finances » n'aient discuté de ce projet de mise en place de vidéo-protection.

Xavier LE DUFF répond que lors de la commission « finances » c'est le bilan de l'année 2015 qui a été présenté et pas les projets 2016.
Emmanuel EGLAINE et Claire KERRINCKX trouvent tout à fait anormal qu'aucun chiffre concernant la délinquance constatée sur la Commune ni les coûts de fonctionnement d'un système de vidéo-protection ne soient présentés aux élus de même que la présentation des différentes phases de mise en œuvre de la vidéo-surveillande.
Ils demandent que soient mentionnés au compte-rendu les points ci-dessus et précisent également qu'aucune consultation des conseillers municipaux n'a été faite.
Le Maire répond qu'une réunion a eu lieu le 15 septembre 2015 avec les services de la gendarmerie et la CCVT à laquelle participaient certains élus. Une autre avait déjà eu lieu précédemment à laquelle le groupe d'opposition municipale conduit par Emmanuel EGLAINE n'avait pas souhaité prendre part.
Xavier LE DUFF précise que la mise en place de caméras au niveau des feux tricolores permettra de sécuriser le carrefour car certains automobilistes ne se privent pas de passer au feu rouge.
Concernant les films enregistrés, il est précisé que seuls la Police Municipale, le Maire et les Adjoints, officiers de police judiciaire, pourront les visionner et que le PC se situera dans une salle dédiée. Dans le cadre de délits, la Gendarmerie pourra également se servir des films pour aider à élucider les enquêtes.

Après en avoir délibéré et par 7 voix pour, 10 abstentions et 6 voix contre, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de déposer deux demandes de subventions maximum : une auprès de la députée de la 10ème circonscription de l'Isère et l'autre auprès des services de la Préfecture de l'Isère dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.)

4. Demande de subvention auprès de la mairie pour classe de découverte de l'école élémentaire – Délibération N° 2016-01-5

Maryline BOROWIAK, Adjointe aux affaires scolaires indique que deux enseignants de l'école élémentaire sollicitent de la Commune une subvention pour que les élèves de leurs classes de CE2-CM1 et CE1 puissent bénéficier d'une classe découverte sur trois jours du 30 mai au 1er juin 2016 à BREGNIER CORDON.
Le coût estimé du séjour s'élève à 6 499 € se répartissant en 290 € de transport et 6 209 € pour le séjour.
La participation des familles pour 54 élèves concernés se monte à : 75 € par enfant soit 4 050 €
La participation du Sou des Ecoles est prévue à hauteur de 1 100 €.
Il reste un surplus de 1 349 €.
La participation de 7 € par jour et par enfant a été jusqu'à présent accordée pour les sorties selon le principe adopté par délibération du 7 mars 2011 avec un plafonnement pour les sorties à 3 600 € pour les deux écoles lors d'une année scolaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal vote une subvention pour cette classe découverte de :

- 7 € par jour et par enfant soit : 54 x 7 x 3 = 1 134 €.

5. Questions diverses :

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des questions diverses.

Syndicat des Collèges :

Claire KERRINCKX et Kathia VENDOIS se sont rendus à une réunion au Syndicat des Collèges au cours de laquelle il leur a été dit que la commune n'avait pas réglé le montant dû pour le remboursement d'emprunt par anticipation. Il leur est répondu que le mandat a été fait début janvier 2016 par rapport aux contraintes de la Perception.
Ils indiquent que pour l'année 2016, seulement 30 000 € seront demandés à l'ensemble des communes dans l'attente de la reprise en cours d'année par le Département du gymnase et la dissolution ensuite du Syndicat.

Intervention de M. Fabien RAJON lors des vœux du Maire :

Emmanuel EGLAINE demande pourquoi M. Fabien RAJON, Maire de La Tour du Pin est intervenu lors de la cérémonie des vœux du Maire de St Clair de la Tour.
Jean-François DELDICQUE, le Maire, lui répond qu'il lui avait demandé préalablement l'autorisation d'intervenir en tant que conseiller départemental et qu'il a accepté comme cela se fait dans d'autres collectivités. A St André le Gaz, les député et sénateur sont également intervenus, par exemple.

Rédaction des compte-rendus des conseils municipaux :

A la question de Claire KERRINCKX qui demande pourquoi certaines questions diverses ne sont pas reprises dans les compte-rendus des conseils municipaux, le Maire répond que c'est lui qui fait le choix d'indiquer ou pas ce qu'il considère comme le plus important et intéressant à apporter comme information à la population Saint Clairoise.
La question concernant l'occupation par « Couleurs et cultures » d'une pièce de l'étage de la poste est reposée. Magali GRISEL lui répond comme elle l'avait dit précédemment que cette occupation est accordée moyennant paiement d'un petit loyer car les salles qu'elle leur avait proposées précédemment ne leur convenaient pas eu égard au bruit notamment et parce que la musique doit être pratiquée dans le calme.

La séance est levée à 20h